



---

## PV n° 11-001 – C.Q – VAL COMITE DE QUARTIER DU VAL D'ALBIAN

Réunion du vendredi 10 juin 2011  
– Loisirs et Culture – 20 Heures 15 –

---

### Participants

#### Bureau :

- Mme GOIX Dany,
- M. BARDY Gérard, *excusé*
- M. BREGNIAS Jean-Claude,
- M. CARO Jean-Pierre, *excusé*
- M. CURAT Jean-Luc, Adjoint au Maire
- M. DUCLUZEAU Christophe,
- M. GABETTA Bruno,
- M. LETENDRE François,
- M. MEYER Nicolas,
- M. PERRIN René, *absent*
- M. SABATIER Sylvain,
- M. VALLEPIN Claude, *excusé*

#### Invités :

- Mme LEBEAU Sophie, Service Communication, *excusée*
- M. DEBRAS Jean-Jacques, Adjoint au Maire,
- M. DELABARRE Philippe, Comité Quartier Bourg
- M. FIORESE Serge, Conseiller Municipal
- M. GRANDJEAN Gérard, Conseiller Municipal, *excusé*
- M. GUISSSET Dominique, Major BTA d'Orsay,
- M. JACONELLI Philippe, Association de Sauvegarde de l'Environnement de SACLAY
- M. LEGOFF Michel, Conseiller Municipal, *excusé*

#### Membres :

- **33** personnes.

---

## Ordre du jour

**Antenne relais**, nuisance électromagnétique

**Commission n° 1, Circulation et Stationnement**, environnement du "Parc de Diane"

**Commission n° 2, Mare aux saules** « Z.A.C »

**Commission n°4, Pont rue Vauboyen**

**Commission n°5, Aménagements verts citoyens** (création)

**Voisin Vigilant**, développement au Val d'Albian

Le Président remercie l'assemblée pour leur présence.

En préambule, le Président informe l'assemblée que depuis janvier 2011, les volontaires des commissions sont intégrés dans le bureau et qu'ils participent de fait aux réunions. Il souligne l'implication de chaque membre et les remercie !

Il présente les invités :

- Major GUISSSET Dominique, de la BTA d'Orsay (gendarmerie)
- M. DEBRAS Jean-Jacques, Adjoint au Maire, en charge de l'environnement et de la vie associative
- M. JACONELLI Philippe, Association de Sauvegarde de l'Environnement de Saclay

---

## **Antenne relais** (diaporama de 8 pages)

J-J. DEBRAS présente l'historique et les actions à venir.

Synthèse :

### Contexte

Inquiétudes de Saclaysiens relayées par le collectif du Val, le comité de quartier et l'ASES, quant à la localisation d'antennes relais sur la commune et à leurs niveaux d'émission.

- 3 campagnes de mesures

- 2 campagnes demandées par la municipalité aux opérateurs France Télécom (Bourg) et Bouygues (Val) et réalisées par des laboratoires accrédités
- 1 campagne financée par la municipalité auprès d'un laboratoire indépendant (CRIIREM)

### Localisation des antennes relais sur la commune

Bourg

- Antenne France Télécom le long de la RD36
- Diverses antennes au Christ de Saclay (Château d'eau et « pylône » Bouygues)

Val d'Albian

- Antenne Bouygues rue Montesquieu
- Antenne zone HEC

### Résultats des mesures

Mesures réalisées par les laboratoires mandatés par les opérateurs

- Ces mesures n'excèdent pas 2,5 V/m quels que soient les lieux et les fréquences
- Ils ont été réalisés avant le passage à l'UMTS (3G)

Mesures réalisées par le CRIIREM

- 9 points de mesure les 15 et 16 février 2011

Bourg

- École élémentaire / école maternelle / mairie / gymnase

- |                           |                      |
|---------------------------|----------------------|
| ✓ École élémentaire       | niveau max = 1,0 V/m |
| ✓ Ecole maternelle (cour) | niveau max = 6,3 V/m |
| ✓ Mairie                  | niveau max = 1,0 V/m |
| ✓ Gymnase                 | niveau max = 1,5 V/m |

Val

- Crèche Pera / crèche maison bleue / école élémentaire/ école maternelle / gymnase
  - ✓ Crèche Pera (salle de repos) niveau max = 9,8 V/m
  - ✓ Crèche maison bleue niveau max = 1,2 V/m
  - ✓ Ecole élémentaire niveau max = 0,9 V/m
  - ✓ Ecole maternelle niveau max = 2,0 V/m
  - ✓ Gymnase niveau max = 0,7 V/m

#### Plan d'action

- Avoir une démarche globale au niveau de la commune (Bourg / Val)
- Constituer un Groupe de Travail composé d'élus, de représentants des habitants et d'experts dans le domaine
- Contacter les opérateurs (lettre recommandée A/R) et leur signifier que nous n'acceptons pas les niveaux d'exposition
- Leur demander de mettre en place les actions correctives pour que ces niveaux d'exposition soient toujours inférieurs à un seuil (1 V/m par exemple)
- Inscrire dans notre futur PLU, les seuils à respecter
- Passer un arrêté municipal semblable à celui de la ville de Bordeaux par exemple
  - ✓ interdire l'implantation de nouvelles antennes ou leur modification à une distance donnée (100 mètres par exemple) d'établissement accueillant des enfants
  - ✓ Etudier par une commission de concertation tout projet d'installation ou de modification d'antenne

L'assemblée évoque l'impact des ondes électromagnétiques sur les enfants de Saint Cyr l'Ecole !  
Un rapprochement sera fait auprès de monsieur GERVAIS.

---

## **Commission n° 1**, Stationnement et Circulation (diaporama de 5 pages)

Nicolas MEYER présente les conclusions du travail de la

### **Sous Commission : "Stationnement en Périphérie du Parc de Diane"**

Objectif : étudier spécifiquement la problématique du stationnement dans le périmètre du Parc de Diane pour les rues :

- VAUBOYEN
- VICTOR HUGO (entre la rue Vauboyen et la rue Ronsard)
- BOSSUET
- RONSARD (entre la rue Victor Hugo et la rue Renan)
- MONTESQUIEU (du parc de Diane jusqu'à la rue Diderot)
- RENAN (sens unique à partir de la rue Ronsard)

Suggestions adoptées par les résidents du périmètre en A.G publique le 7 avril 2011 et soumises au Conseil Municipal le 09 mai 2011 :

- Création, sur le périmètre constitué par les rues nommées ci-dessus, d'une zone appelée « zone verte »
- Matérialisation des places de stationnement incluses dans ce périmètre, et signalisation de cette « zone verte »

- Création d'un « macaron » pour les riverains de cette zone, ce macaron sera attribué par véhicule/conducteur habitant cette zone. Il indiquera le n° d'immatriculation du véhicule ainsi que l'adresse du propriétaire  
Ex : un pavillon comportant 2 véhicules 1 pour le mari et 1 pour l'épouse, 2 macarons leurs seront attribués
- Autorisation de stationner pour les riverains, au même emplacement, dans la limite fixée par le code de la route à savoir 1 semaine
- Autorisation, pour les non-riverains, de stationner dans cette zone pour une durée maximale de 4 heures, de 8h jusqu'à 20h, samedi compris
  - 1) l'utilisation d'un disque « type zone bleue » deviendra obligatoire
  - 2) les forces de police municipale ou gendarmerie seront autorisées à verbaliser les contrevenants \*

L'accueil de la municipalité est globalement positif. Elle s'informe sur les éventuelles contraintes réglementaires avant de prendre une décision.

\* Le Major D. GUISET, BTA d'Orsay, précise qu'il y a trop de contrevenants sur la commune de Saclay et que dans l'hypothèse d'une verbalisation pour chaque infraction, il faudrait un nombre important de carnets de P.V !  
Il informe l'assemblée que des contrôles de vitesse et d'alcoolémie seront effectués.

---

Pour conclure, Nicolas MEYER fait un appel aux volontaires pour rejoindre l'équipe de la Commission 1, Circulation et le Stationnement, qui doit proposer des suggestions pour l'ensemble du quartier du Val d'Albian.

Nous vous invitons à vous faire connaître auprès du Président (coordonnées en fin du P.V)

---

## **Commission n° 2**, Mare aux Saules / Z.A.C (diaporama de 13 pages)

S. SABATIER et D. GOIX présentent l'évolution des réalisations.

### Synthèse :

- le nombre total des logements passe de 250 à 290.
- la zone Ouest en cours de construction est faite d'habitations de taille plus modérée.
- l'ouverture du Simply Market d'une surface commerciale de 1500 m<sup>2</sup> est programmée pour avril 2012. Le parking souterrain est en cours de construction. La galerie marchande n'est pas à cette date définie.
- Bouwfonds Marnigan envisage de nettoyer sous quelques semaines, la zone occupée par le stockage des matériaux et les locaux de son personnel. Dans le prolongement, le terrain sera cédé à la commune qui envisage de l'engazonner et d'installer des barrières pour éviter (si possible) l'occupation par les gens du voyage \*\*.

### Projets en cours :

- \*\* l'aménagement de la zone de stockage (ci-dessus), exemple : espace vert avec parcours pédagogique .....
- la circulation et le stationnement (avec la commission 1)
- le lieu de vie et de rencontre (sente Madame de Sévigné sur partie Ouest)
- la sécurisation de l'entrée dans le Val d'Albian, rue Villeras

A cet effet, un appel est lancé aux volontaires pour rejoindre l'équipe. Prendre contact avec le Président (coordonnées en fin du P.V)

## **Commission n° 4**, Pont rue Vauboyen et la sécurité (diaporama de 14 pages)

J-Cl. BREGNIAS présente l'historique de la création aux conclusions.

Objectif : étudier l'aspect sécuritaire en intégrant les préconisations et les recommandations, à savoir :

- l'approche sécuritaire définie,
- la délibération en date du 16/12/2003 du Conseil Municipal,
- les préconisations du Major de la brigade de gendarmerie d'Orsay,
- les attentes des sapeurs pompiers pour le passage des véhicules de secours,
- le partage de la zone.

Conclusions présentées au Comité de Quartier :

*Réalisation des aménagements suivants :*

- *un passage « sécurisé » pour les véhicules de secours,*
    - a) la largeur sera réduite à trois mètres,*
    - b) fermé par deux bornes rétractables dans le sol de chaque côté du pont,*
    - c) un panneau "sens interdit" indiquant la réserve pour les véhicules de secours sera posé de chaque côté du pont,*
  - *Réduire le passage de l'entrée - sortie de la piste cyclable par des végétaux et par la pose de barrières afin de réduire la vitesse des utilisateurs,*
  - *Prolonger le chemin piétonnier jusqu'au trottoir rue VAUBOYEN et poser une chicane,*
  - *Poser un lampadaire de chaque côté du pont,*
  - *Aménager la chaussée rue Emile Zola pour permettre aux véhicules de faire demi-tour,*
- et*
- *poser un panneau "voie sans issue" au niveau du n° 32 rue Emile Zola,*

---

Les membres présents du Comité de Quartier Val d'Albian donnent leur accord pour que les conclusions de la commission soient transmises à Monsieur le Maire et aux membres du Conseil Municipal. Document remis en fin de réunion à J-L. CURAT pour communication au C.M.

---

Une première pétition validée par de nombreuses signatures a été soumise aux membres du bureau ! Compte-tenu des attentes émises, le bureau a décidé en accord avec les membres de la commission d'annexer la pétition aux conclusions de la commission.

Une seconde pétition parvenue au Président est jointe à la première.

---

## **Commission n°5**, Aménagements verts citoyens

Le projet : conduire une réflexion sur les aménagements réalisables sur le quartier du Val ! A cette date, la commission n'existe pas et nous faisons un appel aux volontaires pour rejoindre Nicolas MEYER, porteur d'idées sur le sujet.

Nous vous invitons à vous faire connaître auprès du Président (coordonnées en fin du P.V)

## Voisin Vigilant,

De nombreuses communes en France ont mis en place cette méthode avec une diminution notoire voir la disparition totale des cambriolages et vols en tout genre.

Quelle que soit la méthode utilisée, elle s'appuie sur l'installation en périphérie de la commune par la pose de panneaux, exemple :



L'assemblée présente se partage en deux catégories de population :

- 1) les habitants de longue date, plus âgés,
- 2) les nouveaux arrivants et les plus jeunes.

La première catégorie a créé avec le temps un maillage relationnel et elle se préoccupe plus des risques potentiels (nombreux ont été victimes de cambriolages ou de vols)

Elle pratique entre voisins de proximité :

- l'échange de leur numéro de téléphone,
- la communication des dates de vacances et des absences,
- l'arrosage des plantes,
- l'ouverture des volets ou fenêtres,
- le regard sur les faits suspects,
- etc.

La seconde catégorie semble loin de cette préoccupation et ne manifeste pas d'intérêt à la mise en place de cette démarche sur notre quartier.

Faut-il laisser faire et attendre d'être personnellement concerné par un cambriolage ou un vol pour prendre conscience que cela n'arrive pas qu'aux autres ?

Le Président attire l'attention de l'assemblée sur une conséquence d'un cambriolage ou d'un vol sur voiture : le viol psychologique subi par les propriétaires | Gommer les craintes que cela ne se reproduise n'est pas facile et pour certains ne disparaissent jamais.

Le Major D. GUISET rappelle que la gendarmerie assure la sécurité publique sur notre commune (commune en zone non urbaine), que la BTA d'Orsay actuellement en effectif réduit, 9 personnes / 12 personnes couvre les missions avec la compagnie de PALAISEAU.

Les statistiques de la B.T.A d'Orsay font ressortir pour l'ensemble de notre commune :

- 2010 = 5 cambriolages et 9 vols sur voiture
- 2011 = 1 cambriolage et 3 vols sur voiture (à la date du 10/06/2011)

Il souligne l'importance d'agir au bon moment et invite les habitants à faire le 17 (gendarmerie) pour alerter !

Ci-dessous le message de la gendarmerie nationale sur le Voisin Vigilant.

*Le concept du « voisin vigilant » est un dispositif qui s'appuie sur la vigilance de voisins d'un même quartier pour lutter contre la délinquance, et en premier lieu les cambriolages. Avec lui, les citoyens manifestent leur esprit de responsabilité en étant attentifs aux faits inhabituels et à leur propre sécurité. Les résidents sont vigilants de ce qui se passe dans la rue ou aux abords, mais en aucun cas chez le particulier (il ne s'agit pas de « surveiller » son voisin!).*

*Dans chaque quartier, le dispositif s'appuie sur un tissu de personnes volontaires et de confiance, clairement identifiées. Ces référents sont le relais entre les habitants, le maire et la gendarmerie. Un échange d'informations peut alors s'installer. Ainsi, dès qu'ils ont connaissance d'un fait suspect, les voisins vigilants en informent le maire et les gendarmes et ces derniers interviennent systématiquement. Cela permet ainsi aux gendarmes de gagner un temps précieux et d'être plus réactifs et plus efficaces dans la résolution des enquêtes. En occupant le terrain, les voisins vigilants gênent aussi les repérages, et préviennent les cambriolages par une remontée organisée du renseignement. Les gendarmes quant-à eux, n'hésitent pas à diffuser auprès de ces relais des messages de méthode et d'attention, ou des listes de véhicules recherchés.*

*Chaque référent a ensuite la possibilité de signer un protocole de participation citoyenne, qui officialise la démarche auprès des autorités militaires, administratives et judiciaires.*

*Le dispositif du « voisin vigilant » a déjà fait ses preuves dans plusieurs municipalités.*

*Partout, il a permis aux communes concernées d'améliorer leur qualité de vie, leur quiétude, et même de renforcer la cohésion des habitants d'un même quartier, devenus acteurs de leur propre sécurité.*

Nous pensons que le Voisin Vigilant peut vivre sur notre Quartier et à cet effet nous lancerons dans les prochains mois, une opération pour identifier rue par rue les habitants qui utilisent le relationnel de proximité (base utilisée ci-dessus par les habitants de longue date).

Les informations recueillis resteront confidentielles et serviront à la réalisation d'une synthèse sous la forme d'une cartographie du Quartier Val d'Albian (exemple : colorier les parties des rues ou le relationnel de proximité fonctionne).

La seconde étape sera d'élargir la méthode avec la participation du maximum d'habitants pour l'officialiser avec la municipalité

Les flux automobiles externes qui traversent notre quartier inquiètent et impactent sur notre sécurité et notre tranquillité ! Il en est de même avec les visiteurs non désirables qui : repèrent, agressent et cambriolent. Se préoccuper de son entourage par un coup d'œil (bienveillant) et alerter au bon moment peut permettre d'éviter ou aider à régler les soucis.

Construire ensemble notre sécurité et notre tranquillité de demain est un beau challenge !

Fin de réunion à 23h30.

Le 23/06/2011

**Jean-Claude BREGNIAS**  
**Président du Comité de Quartier Val**  
**48 bis rue Victor Hugo**  
**Le Val d'Albian**  
**91400 SACLAY**  
**[jcbregnias@hotmail.com](mailto:jcbregnias@hotmail.com)**  
**06 14 13 56 98**

Prochaine réunion du Comité Val d'Albian le vendredi 25 novembre 2011.